



## **UN APPEL À NOS CONCITOYENS CANADIENS DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA :**

### **Déclaration émise par l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques catholiques du Canada sur la question de l'aide au suicide**

Hier, nous nous sommes retrouvés à l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal pour célébrer l'Année de la vie consacrée. L'Oratoire est un lieu de prière spéciale, inspiré par le montréalais saint Frère André Bessette qui offrait espoir et guérison aux personnes dans le besoin. L'Oratoire rend hommage à Joseph, époux de Marie, mère de Jésus. Nous vénérons saint Joseph comme patron du Canada, et aussi comme patron de la bonne mort parce que Jésus et Marie étaient à ses côtés et l'ont réconforté dans les derniers moments de sa vie. Là, dans ce sanctuaire, où plusieurs ont trouvé réconfort et guérison, nous avons rendu grâce pour les milliers d'hommes et de femmes de partout au pays qui ont donné leur vie pour leurs frères et leurs sœurs par la prière, les soins de santé, l'éducation, et par d'autres formes de service et de solidarité avec les pauvres et les marginalisés.

Touchés par leur générosité exemplaire, et la façon dont ils ont protégé et promu la dignité humaine dans les nombreux secteurs de notre société, nous affirmons la longue tradition de notre pays de prendre soin des malades et des vulnérables. Nous ne pouvons nous retenir d'exprimer notre indignation devant la décision de la Cour suprême du Canada de créer un nouveau « droit constitutionnel » au Canada, le prétendu « droit » au suicide. Nous ne pouvons taire notre profonde consternation et déception, ni notre plein désaccord avec la décision de la Cour. Le jugement légaliserait un geste qui, depuis les temps immémoriaux, a été jugé immoral : celui d'enlever une vie innocente. De plus, il met à risque la vie des personnes vulnérables, déprimées, celles souffrant de maladie physique ou mentale, et celles ayant un handicap.

Devant la terrible souffrance que peut engendrer la maladie ou la dépression, la vraie réponse humaine devrait être de soigner, et non de tuer. Dans la même veine, la réponse à l'angoisse et à la peur qu'éprouvent les gens à la fin de la vie c'est de les accompagner, de leur offrir des soins palliatifs, et non de causer leur mort intentionnellement. Les besoins en soins palliatifs devraient préoccuper au plus haut point notre pays et ses institutions. Voilà où nos élus devraient diriger leurs énergies et leurs efforts. Voilà pourquoi nous plaidons pour que des soins de longue durée, des soins à domicile et des soins palliatifs de grande qualité soient accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes.

Au milieu d'une campagne électorale fédérale, le silence des candidats face à la question du suicide assisté nous étonne. C'est une question si fondamentale pour notre société et son avenir. Avons-nous perdu la capacité de débattre des questions profondes de la vie qui nous touchent tous? Nos politiciens ont-ils peur d'un mot mal placé, d'un message mal interprété ou de la fluctuation d'un sondage public? Nous exhortons les citoyens de notre pays de soulever ces questions de vie et de mort avec les candidats, de provoquer un vrai débat digne de notre grand pays.

Le délai d'un an prévu par la Cour suprême est beaucoup trop court pour que ce changement fondamental dans nos lois entre en vigueur. Nous exhortons le gouvernement qui sera élu le 19 octobre à invoquer la clause nonobstant et de prolonger ce délai à cinq ans. Si jamais une décision juridique devait justifier le recours à cette clause de notre constitution, c'est celle-ci. Nous devons nous donner le temps de réfléchir avant d'agir, de considérer sérieusement les conséquences de nos gestes avant de traiter de cette question cruciale et morale.

Par ailleurs, nous devons à tout prix défendre et protéger le droit de la conscience des hommes et des femmes engagés dans les professions aidantes. Exiger d'un médecin qu'il tue un patient est toujours inacceptable. C'est un affront à la conscience et à la vocation des travailleurs de la santé que de leur demander de collaborer à la mise à mort intentionnelle d'un patient, même en le référant à un collègue. Le respect que l'on doit à nos médecins à cet égard doit s'étendre à toute personne engagée dans les soins de santé et qui travaille dans les établissements de notre société.

À titre d'évêques catholiques, notre discours est animé par la raison, le dialogue éthique, nos convictions religieuses et notre respect profond de la dignité de la personne humaine. Notre position est inspirée par des milliers d'années de réflexions et par nos actions en tant que chrétiens à la suite de Jésus, qui a manifesté ce que veut dire aimer, servir et accompagner les autres. Sa réponse à la souffrance d'autrui a été de souffrir avec l'autre, non pas de le tuer. Lui-même a accueilli la souffrance dans sa vie comme un chemin de don, de générosité, de miséricorde. Il n'est pas nécessaire d'être croyant pour reconnaître en sa vie et en ses gestes un exemple insigne d'humanité. Les valeurs de Jésus de Nazareth sont à la base de notre position en ce qui concerne la question du suicide assisté. Le Canada n'a rien à craindre en faisant siennes ces valeurs profondément humaines et vivifiantes.

C'est dans cet esprit de collaboration pour bâtir une société plus compatissante, plus respectueuse de la dignité de la vie humaine, plus juste et plus généreuse que nous lançons ce cri du cœur. À l'exemple de l'humble témoignage du saint Frère André, nous invitons tous les Canadiens et Canadiennes à bâtir une société qui respecte la dignité de chaque personne. Puisse notre appel être écouté avec respect, attention et ouverture.

**Les évêques catholiques du Canada**  
**Le 18 septembre 2015**